

MAIRIE
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Séance du 8 septembre 2025				
Date de la convocation 03/09/2025 Nombre de Conseillers Exercice 15 Présents 8 Votants 9 Secrétaire de séance : Laurent PARENTINI	L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.			
	Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
	Anne DURAND	X		
	Rodolphe THIRIEZ	X		
	Patrick MICHEL	X		
	Florence MALAVIALLE		X	Nicole RATAJCZAK
	Nicole RATAJCZAK	X		
	Nicole MATHE	X		
	Alain SANCHEZ		X	
	Florence FREY	X		
	Laurent PARENTINI	X		
	Brice HOULES	X		
	Delphine LEBOUCHER		X	
	Edith GARCIA		X	
	Alexandre SINTES		X	
	Sébastien FOULQUIER		X	
	Alessia LOURME-RUIZ		X	

2025041 - AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DU GRAND AUTAS À MURLES

Le Maire informe l'assemblée que par arrêté préfectoral n°2025-07-DRCL-0268 du 11 juillet, une consultation du public sur le projet de renouvellement et l'extension d'autorisation d'exploiter la carrière du Grand Aulas et la création d'une ISDI sur le territoire de la commune de Murles, soit durant trois mois est prescrite du lundi 11 août 2025 à 9h au mercredi 12 novembre 2025 à 18h.

Les communes concernées sont Murles, lieu d'implantation du projet et siège de l'enquête ainsi que celles comprises dans le rayon d'affichage de 3 kilomètres à savoir les communes de Argelliers, Combaillaux, Cazevieille, les Matelles, Saint Gély du Fesc, Viols-en-Laval et Viols-le-Fort ainsi que la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

Conformément à l'article 13 de l'arrêté, il convient d'adresser l'**avis motivé** du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale au plus tard dans les deux mois à compter de la saisine du Préfet.

Son Maire entendu,

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, par 8 voix pour et 1 abstention,

CONSIDÉRANT que l'excavation demandée risque d'impacter les nappes souterraines, et notamment le forage du Boulidou, sur la commune des Matelles et de son unité de distribution du Suquet, dont dépend la commune de Viols-le-Fort,

CONSIDÉRANT l'augmentation des nuisances provoquées par l'exploitation, notamment l'émission de poussières,

CONSIDÉRANT l'impact sur la biodiversité dans une zone à fort enjeu écologique,

CONSIDÉRANT l'accroissement de l'emprise foncière et ses conséquences sur la destruction des paysages,

CONSIDÉRANT l'éventualité d'un accroissement du trafic lié au transport des granulats sur un territoire où ce trafic est déjà très élevé.

- **DONNE un avis défavorable** au projet renouvellement et l'extension d'autorisation d'exploiter la carrière du Grand Aulas et la création d'une ISDI sur le territoire de la commune de Murles.

Pour extrait conforme

La Maire,
Anne DURAND

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Viols-le-Fort, Hérault. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a star above their head, surrounded by the text 'MAIRIE DE VIOLS LE FORT' and 'Hérault'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le : 11/09/2025

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20250908-2025041-DE
Date de télétransmission : 16/09/2025
Date de réception préfecture : 16/09/2025